

CHAPITRE IV : LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

La GEMAPI est une compétence dédiée à la gestion du cycle de l'eau sur un territoire hydrographiquement cohérent et s'articule autour de 4 missions (items 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du CE) : l'aménagement de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations ainsi que la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et zones humides.

Le SIBA exerce cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2018, et l'acquière statutairement par transfert intégral des 2 agglomérations du territoire depuis le 1^{er} janvier 2020 mettant fin à la convention d'entente avec la COBAN (Nord Bassin), le Parc Naturel Régional

des Landes de Gascogne et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des eaux du Bassin versant et Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG) pour l'exercice de cette compétence sur le Nord Bassin.

Concernant les aspects administratifs et financiers, cette deuxième année d'exercice fut marquée par la poursuite des échanges entre collectivités afin de partager politiquement et techniquement les actions et les budgets alloués. La transversalité des missions de la compétence GEMAPI impose un travail pluridisciplinaire impliquant les pôles maritime, pluvial, promotion du Bassin, urbanisme, et de ressources numériques du SIBA.

LES ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU VOLET SUBMERSION MARINE

Les actions concernant la gestion du risque de submersion marine sont réalisées dans la poursuite de celles engagées l'année précédente.



Pour répondre aux exigences de la Directive Européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, les grands bassins hydrographiques ont identifié sur leurs périmètres des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI). Le Bassin d'Arcachon fait partie de la liste des TRI du bassin Adour-Garonne, liste fixée par l'arrêté du 11 janvier 2013.

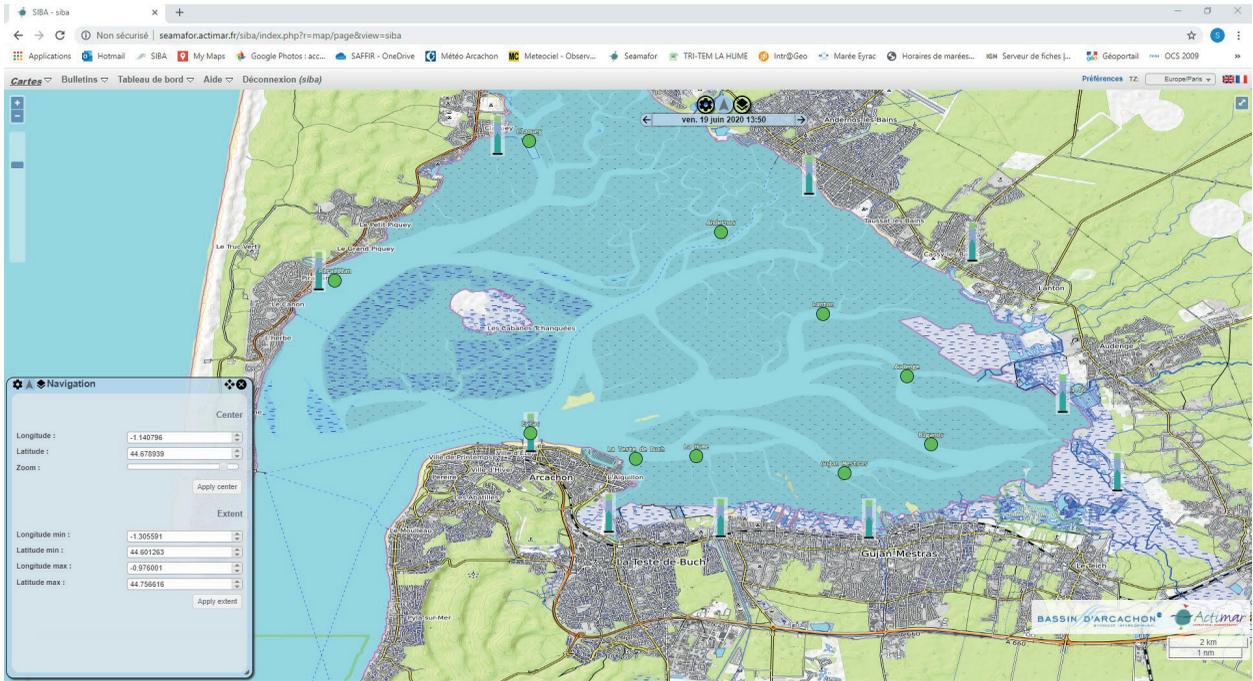
LA SLGRI ET LE PAPI

Durant l'année 2018, le PAPI a été rédigé, validé en COPIL puis déposé officiellement auprès des services de l'État. L'année 2019 a été quant à elle marquée par la labellisation du PAPI et par la formalisation des accords financiers liant le SIBA aux différents financeurs impliqués (Etat, FEDER, Région Nouvelle-Aquitaine, Agence de l'eau Adour-Garonne). Suite à cela, le PAPI a pu entamer sa phase de déploiement sur le territoire tout au long de l'année 2020, dans les limites permises par la situation sanitaire. Les actions menées dans ce cadre sont décrites ci-après.

LA PLATEFORME DE PREVISION SEAMAFOR

Le développement d'une plateforme de prévision du risque de submersion marine locale entre dans le cadre de l'axe 2 du PAPI. Déjà développée depuis 2017 avec notre partenaire ACTIMAR, cette plateforme fait l'objet de constantes évolutions en lien avec l'amélioration des connaissances.

L'année 2019 a permis d'éprouver l'outil sur le long terme et d'acquérir des données permettant d'investiguer les écarts éventuels entre les prévisions de hauteur d'eau du modèle et les mesures réelles du niveau de l'eau. Ce dernier point a notamment fait l'objet d'investigations de la part de notre prestataire dans le cadre d'une étude rendue en 2020 : les conclusions du rapport indiquent une erreur faible du modèle par rapport à la réalité justifiant son utilisation dans la prévention des risques. Des pistes d'amélioration ont également été dégagées et feront l'objet d'investigation plus poussées en 2021 pour améliorer les performances de prédiction du modèle (amélioration de la résolution, couplage du modèle de courant avec un modèle d'état de mer...).



LE TRI-TEM

Le concept du TRI-tem est simple : il s'agit d'un totem d'information permettant de diffuser de manière permanente des informations liées au risque de submersion marine au niveau de son site d'implantation (hauteurs d'eau de la prochaine pleine mer avec prise en compte des surcotes, danger associé, état de mer...). À travers une information visuelle facilement interprétable, il permet d'anticiper et d'informer en avance les populations quant au risque de submersion marine. De plus, le TRI-tem donne l'occasion de partager avec les citoyens la pertinence des actions de prévention

réalisées (ex. pose de barrière et restrictions d'accès diverses) et les incite à suivre la démarche. Le projet s'inscrit dans un engagement de tout le territoire pour l'appropriation de la gestion du risque (axe 1 du PAPI).

En 2019, le SIBA a attribué un marché à l'entreprise ISB concernant la mise en place d'un nouveau prototype de TRI-tem dit « numérique » sur le port de la Hume (Gujan-Mestras). Ce mobilier urbain connecté a donc été installé en 2020 avec succès et fait actuellement l'objet d'une surveillance de routine.



Comme indiqué dans la frise chronologique ci-contre, il est prévu en 2021 de déployer ce dispositif dans de nouvelles communes : à Lège-Cap Ferret (Claouey), à Andernos-les-Bains (Port ostréicole) et à Lanton (Port de Cassy). Ce déploiement fera l'objet d'une nouvelle mise en concurrence.

MOHYS

L'objectif de ce projet dont la convention cadre avec le BRGM a été signée en 2019 est de créer un modèle prédictif pour la nappe phréatique sub-affleurante du territoire du Bassin d'Arcachon. Ce projet fortement transversal permettra à terme la production d'un outil opérationnel trouvant des usages en lien avec de nombreuses compétences telles que l'assainissement des eaux usées, des eaux de pluie, l'étude des transferts de micropolluant et la gestion du risque inondation au sens large.

En 2018, avec l'appui du BRGM, le SIBA a pu établir les contours du projet MOHYS. Une première étude avait alors été initiée afin de synthétiser l'ensemble des données (convention d'application n°1) existantes sur le secteur. Suite à cela, en 2019, dans le cadre de la convention d'application n°2, le SIBA a mis au point une stratégie d'acquisition de données terrain afin d'amorcer ce travail de modélisation. Cette stratégie se décline en plusieurs volets : 1) acquisition de données de hauteurs d'eau piézométriques par la réalisation de deux campagnes synchrones (en période de

haute et de basse eaux), 2) réalisation d'un suivi piézométrique continu sur une sélection de 8 piézomètres, 3) réalisation de tests de pompage et 4) réalisation d'une étude topographique des cours d'eau.

En 2019, le travail du SIBA a essentiellement porté sur la mise en place de ces campagnes terrain. Pour cela, un travail rigoureux de pré-sélection des zones susceptibles de posséder un forage a été réalisé, à la fois dans les parcelles publiques et privées. Suite à cela le SIBA a pu déployer en 2020 la première campagne de mesures dites « synchrones » en octobre sur plus d'une centaine de piézomètres répartis sur tout le territoire du Bassin d'Arcachon en l'espace d'une semaine. Ces relevés de la hauteur de la nappe phréatique ont mobilisé 7 agents et ont été saisis par la suite dans la base de données Enki (Watershed™). Une seconde campagne similaire en situation de nappe dite « haute » sera réalisée dès que les conditions météorologiques le permettront.



EXERCICE SUBMERSION MARINE

A l'initiative des services de l'Etat, un exercice de simulation de submersion marine a été proposé aux 10 communes : l'exercice SAFFIR (avec la collaboration du SIBA et du BRGM). Cet exercice pilote inédit en France de par son envergure a poursuivi son élaboration durant l'année 2020 dont le contexte rendit les échanges complexes. Des entretiens individuels entre le SIBA, le BRGM et les représentants de toutes les Communes ont été réalisés pour aider les futurs joueurs à préparer au mieux leur scénario (ou script) et diverses réunions d'échanges ont été organisées dans la mesure du possible.

GESTION DES OUVRAGES DE LUTTE CONTRE LA SUBMERSION MARINE

LE DOUBLE PARAPET D'ANDERNOS-LES-BAINS (QUARTIER DU MAURET)

En 2019, le SIBA a passé un marché avec un bureau d'étude (ISL Ingénierie) pour réaliser le dossier d'autorisation environnementale du système d'endiguement protégeant le quartier du Mauret, au Sud de la commune d'Andernos-les-Bains.

Dans le cadre de la réalisation de ce dossier, le prestataire a notamment mis à jour l'EDD (Étude De Danger), un point majeur dans la procédure au regard du contexte particulier qui encadre cet ouvrage. Ce document réglementaire avait déjà été réalisé en 2016-2017 par le bureau d'études Artélia, mais une mise à jour s'imposait au regard des évolutions de la réglementation et de certaines lacunes identifiées dans le document de base produit en 2017.

Le bureau d'étude a donc réalisé un nouveau document en se basant sur les éléments valides de la première EDD, et en la complétant. Cette nouvelle EDD a été assortie d'un diagnostic approfondi de l'ouvrage, de la réalisation de consignes écrites visant à gérer et entretenir le muret et d'un dossier de demande d'autorisation environnementale visant à être déposé auprès du guichet unique des services de l'Etat pour instruction.

³ Bureau de Recherches Géologiques et Minières

LES ACTIONS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les actions concernant la gestion des milieux aquatiques sont réalisées dans la poursuite de celles engagées l'année précédente :

CANAL DES LANDES / TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU BARRAGE HYDRAULIQUE SM03 ET DECONSTRUCTION DU SEUIL METALLIQUE

DESCRIPTIF

A l'issue des études préalables sur les seuils métalliques du Canal des Landes, le Comité de Pilotage a validé un programme de travaux visant à reconstruire le seuil SM03 considéré comme étant le plus à risque, puis l'ouvrage déversoir OD02. Ces travaux ont pour objet de sécuriser les biens et les personnes par la déconstruction des barrages métalliques, en état de ruine, tout en restaurant la continuité écologique du cours d'eau.

Ce programme a fait l'objet d'un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau, pour lequel le SIBA a obtenu l'autorisation de travaux par arrêté Préfectoral du 04 octobre 2019.

Les travaux ont démarré en octobre, après la réalisation des pêches de sauvegarde. Ils ont consisté, dans un premier temps, à mettre en œuvre un batardeau en amont du seuil métallique existant, pour détourner les eaux du Canal à l'aide d'un « bypass ». Les travaux de fondations ont suivi par la mise en œuvre de palplanches de fondations puis d'un radier béton. Enfin, un barrage d'une hauteur de 5,50 m a été édifié par des phases de bétonnage successives. Les travaux ont été achevés en août 2020, par l'installation des équipements hydrauliques (vannes et batardeaux), de la passerelle piétonne, puis par la déconstruction de l'ancien seuil métallique.

Travaux de construction du barrage hydraulique SMO3	Coût : 2 435 k€ TTC Entreprises : ETCHARD / ROUBY	Travaux terminés, juin 2020
--	--	------------------------------------



DESRIPTIF

GUJAN-MESTRAS, RUISSEAU DU BOURG / CREATION D'UN BASSIN D'EXPANSION SUR LA CARREYRE DE CANTERANNE

A la suite des inondations rencontrées le long du ruisseau du Bourg en 2014, le Schéma Directeur des Eaux Pluviales a permis de définir les aménagements nécessaires pour y remédier. Parmi ces aménagements, la réalisation d'un bassin d'expansion de 180 000 m³, en amont du ruisseau du Bourg a été préconisé. Ce bassin doit permettre de réguler les apports de la zone rurale de Gujan-Mestras, qui provoquent les débordements et inondations sur le ruisseau du Bourg en période de crue.

A l'issue des études de conception, un dossier d'autorisation a été déposé en février 2019, auprès des services de l'Etat. L'autorisation a été obtenue, après enquête publique, le 14 novembre 2019.

Les travaux ont démarré en novembre 2019, par la préparation du terrain, la réalisation des terrassements en masse, et la construction du rideau de palplanches ceinturant l'ensemble de la digue. Les matériaux, ne pouvant être réutilisés en remblai, ont été déposés sur une zone de stockage à proximité afin d'être revalorisés dans le cadre des travaux autoroutiers de l'A660. En suivant, les ouvrages de génie civil en entrée et sortie de bassin ont été édifiés, et les aménagements paysagers visant à valoriser cet espace en zone naturelle ont été effectués.

Création du Bassin de sécurité du ruisseau du Bourg

Coût : 5 502 k€ TTC
Entreprises : GUINTOLI / EIFFAGE / ID VERDE

Travaux terminés, Septembre 2020



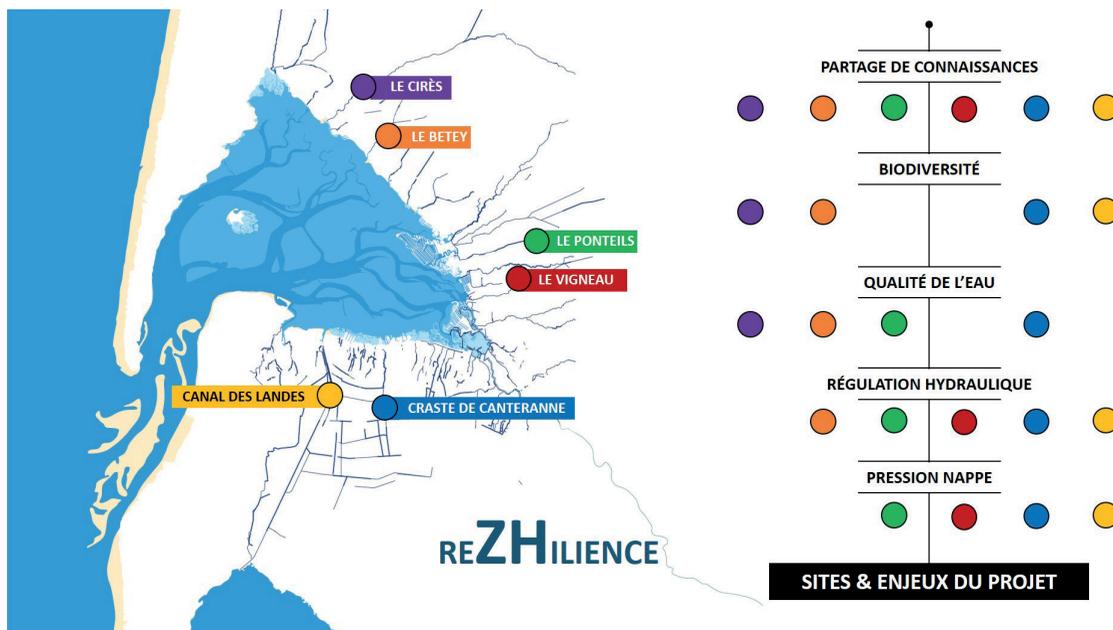
APPEL A PROJET DE L'ENTENTE POUR L'EAU, 2021-2024 : RESTAURATION DES ZONES HUMIDES EN TETES DE BASSINS VERSANT



La région Nouvelle Aquitaine, l'Etat et l'Agence de l'eau Adour Garonne, ont lancé en mai 2020, un appel à projet pour la restauration des milieux humides des têtes de bassins versants afin de faire face aux enjeux du changement climatique.

Pour développer le volet GEMAPI de sa compétence, le SIBA a saisi cette opportunité en présentant une candidature autour de projets de restaurations de zones humides, en lien avec les problématiques actuelles rencontrées sur son territoire : la gestion des inondations et la protection des eaux du Bassin d'Arcachon, milieu récepteur, emprunt des usages présents sur les bassins versants des cours d'eau côtiers.

Le SIBA a ainsi été retenu, et peut bénéficier d'aides de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 %. Le SIBA dispose ainsi d'un budget avec subventions, de 864 000 € d'investissement et d'animation pour mettre en œuvre cette ambition de préservation de nos milieux aquatiques sur les 4 années à venir.



LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION

Depuis juin 2012, l'Aquitaine est dotée d'une stratégie régionale de gestion de la bande côtière, déclinant la stratégie nationale de gestion de trait de côte du Ministère de l'Écologie, vision partagée entre l'État et les collectivités pour la gestion des risques côtiers.

Afin d'assurer la complémentarité avec la stratégie locale de gestion du risque inondation (**SLGRI**), le SIBA a été mobilisé pour participer à l'élaboration des stratégies locales de gestion de la bande côtière (**SLGBC**) des deux communes du Bassin d'Arcachon soumises à la problématique du recul du trait de côte au niveau de leur façade océanique : Lège-Cap Ferret et La Teste de Buch.

A la suite de la validation des programmes d'action des SLGBC de ces deux communes (en 2017 pour la commune de Lège-Cap Ferret et en 2018 pour la commune de La Teste de Buch) et à la demande des élus, le SIBA a recruté en janvier 2019 une char-

gée de mission mutualisée entre les 2 communes pour effectuer l'animation et le suivi des programmes d'actions des 2 SLGBC. Ce recrutement au sein du SIBA permet de coordonner les actions des SLGBC avec celles de la SLGRI et du PAPI, mais également de faire bénéficier aux 2 SLGBC l'accès aux outils et aux compétences des pôles maritime et GEMAPI du SIBA.

C'est dans ce sens qu'une convention de partenariat a été signée entre le SIBA et les communes de Lège-Cap Ferret et de La Teste de Buch.

2020 marque une concertation entre les acteurs concernés par l'érosion et la nouvelle gouvernance du SIBA pour établir une feuille de route pour les prochaines années qui devrait s'articuler autour des missions de surveillance et de confortement des plages et des dunes.

LES ACTIONS TRANSVERSALES



OBSERVATOIRE
CÔTE AQUITAINE

Réseau d'experts au service du littoral

Qu'est-ce que l'OCA ?

L'Observatoire de la Côte Aquitaine (OCA) est un outil scientifique et technique d'expertise d'aide à la décision dans la gestion du littoral financé par l'Etat, la Région Aquitaine, les 3 départements littoraux, le SIBA, le BRGM et l'ONF. Grâce aux moyens humains de l'ONF et du BRGM, outre son action d'expertise et d'assistance aux collectivités et services de l'Etat, l'OCA a pour mission le suivi et l'analyse des risques érosion et submersion sur la côte sableuse, rocheuse et sur le Bassin d'Arcachon. Ainsi que la collecte de données et la communication sur ces mêmes thématiques.

L'OBSERVATOIRE DE LA CÔTE AQUITAINE

Depuis 2007, le SIBA est engagé au sein de l'OCA. Dans le cadre du nouveau contrat de plan Etat Région (2015-2020), la participation du SIBA à l'OCA est de 12 000 € TTC pour l'année 2020. En 2020, le SIBA a participé aux COTECH et COPIL de l'OCA. Par ailleurs, le SIBA poursuit sa participation au « réseau tempête » initiée en 2017 et partage des informations terrains lors d'événement tempétueux sur le « Forum Tempêtes » créé par l'OCA. La poursuite de la dynamique actuelle d'acquisition et de partage de données, et notamment des données topographiques, bathymétriques et photographiques entre l'OCA et le SIBA permet d'entretenir cette collaboration privilégiée.

LITTORAL AQUITAINE



Qu'est-ce que le GIP Littoral Aquitain ?

Structure créée en 2006, il regroupe l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine, les Conseils Généraux de Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques, les communautés d'agglomération et les communautés de communes du littoral, aux côtés d'experts (Observatoire de la Côte Aquitaine, Ifremer, Réseau de Recherche du Littoral Aquitain...), d'associations... La première mission du GIP Littoral Aquitain a été de concevoir en 2009 une stratégie partagée pour le développement durable, équilibré et solidaire du littoral aquitain : le Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain

LE GIP LITTORAL AQUITAINE

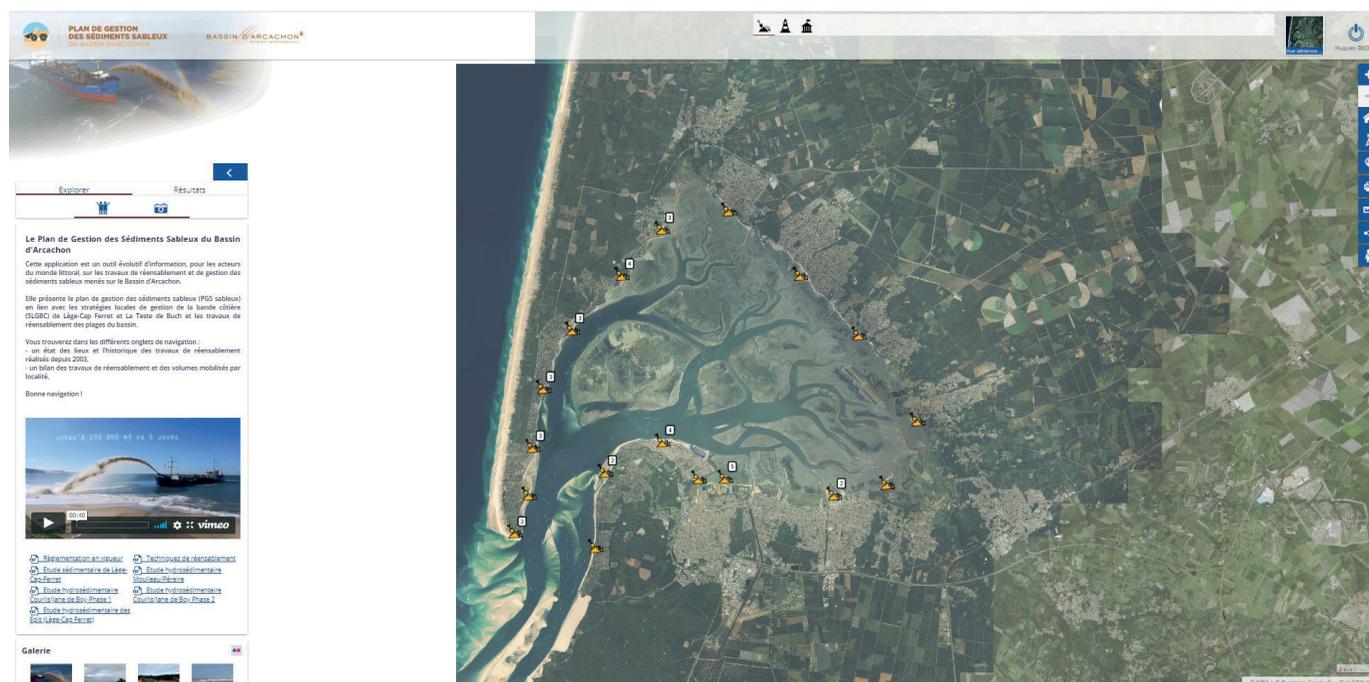
Bien que non adhérent, mais du fait de ses connaissances du milieu, de son implication dans l'observation des changements, le SIBA coopère aux travaux de collecte de données et de réflexions avec le GIP, notamment sur les thématiques de l'érosion et de la submersion marine (participation du SIBA aux réunions de comités techniques en lien avec ces thématiques). En 2020, le SIBA a participé à plusieurs rencontres organisées par le GIP. L'implication du SIBA dans les SLGBC des communes de Lège-Cap Ferret et La Teste de Buch permet de renforcer le lien et les échanges de connaissance entre l'OCA et le GIP, qui sont également des partenaires essentiels de ces deux stratégies.

LE PLAN DE GESTION DES SÉDIMENTS (PGS) SABLEUX DU BASSIN D'ARCACHON

L'OCA a engagé une étude sur la gestion des sédiments littoraux sableux en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un programme complémentaire de leur programme général.

L'objectif de cette étude est de faire un état des lieux régional comprenant : i) les pratiques actuelles de gestion des sédiments sableux ; ii) l'identification des besoins (connaissance, organisation et cadre réglementaire) ; et iii) la connaissance scientifique relative aux processus hydrosédimentaires, la localisation des stocks disponibles connus, les acquisitions de données disponibles ou à venir (Litto 3D), une sémantique partagée.

Dans ce cadre, les pôles numérique, maritime et GEMAPI du SIBA se sont réunis pour créer le PGS sableux local du Bassin d'Arcachon, en se basant sur l'application maritime du SIBA (cf. partie Pôle de Ressources Numériques).



Ce nouvel outil permet :

- d'établir un état des lieux actualisé des modalités de gestion des sédiments sableux dans le Bassin d'Arcachon : volumes, fréquences, lieux de prélèvement/rechargement, modes de transport, etc...
- de partager les données terrain qui sont alimentées en continu,
- de servir de base pour l'élaboration de dossier réglementaire de réensablement des plages du Bassin d'Arcachon.